

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE QUINZE LE 29 janvier (29/01/2015)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 23 janvier, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire,**

Mme Colette ROLLET, M. Daniel BOTTA, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Daniel CALVI, M. Jérôme VALETTE, **Adjoint,**

Mme Anne-Marie SAURY, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Pierre FONTANIE, Mme Eliette DELMAS, Mme Christine HEMERY, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, Mme Fabienne GASC, Mme Sabine AUGÉ, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Mathieu RICHARD, M. Aïzen ABOUA, M. Pierre GUILLAMAT, M. Gilles BENECH, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, Mme Marie-Claude DULAC, **Conseillers Municipaux**

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Michèle AJELLO DUGUE (représentée par M. Jean-Michel HENRYOT), M. Franck BOUSQUET (représenté par M. Gérard VALLES), M. Patrice CHARLES (représenté par Madame Marie-Claude DULAC), **Conseillers Municipaux.**

ETAIT ABSENT :

M. Michel PIRAME, **Conseiller Municipal.**

M. Jérôme VALETTE est nommé secrétaire de séance.

REÇU À LA SOUS-PRÉFECTURE

LE: - 3 FEV. 2015

CASTELSARRASIN - 82

AFFAIRES CULTURELLES

11 – 29 Janvier 2015

**SUBVENTIONS – ASSOCIATION MOISSAC CULTURE VIBRATIONS –
DEMANDE D'AVANCE SUR LA SUBVENTION DE L'EXERCICE 2015**

Rapporteur : Mme VALETTE

Considérant le fait que la Mairie de Moissac confie à l'association Moissac-Culture-Vibrations la co-organisation du Festival de la Voix 2015, qui se tiendra du 24 au 28 juin,

Considérant la demande d'avance sur la subvention 2015 de l'association Moissac-Culture-Vibrations effectuée par courrier en date du 22 décembre 2014, dans l'attente du vote définitif des subventions aux associations,

Considérant que cette avance se justifie par la nécessité de réserver les artistes qui se produiront et donc de payer des engagements sur les cachets, et d'engager les frais liés à la communication sur cet événement (insertions publicitaires,...),

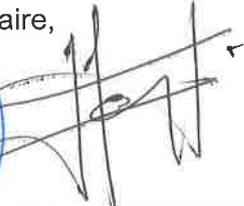
Considérant qu'une convention entre la Commune de Moissac et l'association Moissac-Culture-Vibrations précisant les engagements des deux parties sera signée ultérieurement,

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
à 30 voix pour et 2 abstentions (Mme DULAC, M. CHARLES)

APPROUVE le versement d'une avance de 20.000€ à l'association Moissac-Culture-Vibrations sur la subvention 2015 à venir.

Pour copie conforme

Moissac le 30 janvier 2015

Le Maire,

Jean-Michel HENRYOT

REÇU À LA SOUS-PRÉFECTURE

LE: - 3 FEV. 2015

CASTELSARRASIN - 82

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :